

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -11 - 17

Séance du 20 novembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 5

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-
JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Andrée SAMAT (procuration à Monsieur le
Maire), Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur
Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Gérard BUONCRISTIANI
(procuration à Madame Christine MANFREDI)

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

**FORMATION
PROFESSIONNELLE**

**DEMARCHE DE
CULTURE
MANAGERIALE
COMMUNE**

**RENOUVELLEMENT
DU PARTENARIAT
AVEC LE C.N.F.P.T**

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181120-DEL20181117-DE
Date de télétransmission : 22/11/2018
Date de réception préfecture : 22/11/2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la Commune s'inscrit depuis de nombreuses années dans une politique de formation de son personnel.

Par délibération n° 2016-03-14 du 1^{er} mars 2016, la commune a conclu un partenariat d'une durée de 3 ans avec le CNFPT pour la période 2016-2018 afin de mettre en place une démarche de culture managériale.

Ce partenariat avait pour objectif de mettre en évidence les enjeux et les avantages du management transversal au service de l'organisation et de développer le potentiel managérial de chacun pour assurer une coordination durable, d'anticiper et préparer les évolutions managériales par l'acquisition d'outils et des mises en situations permettant ainsi à tous les agents de posséder un bagage commun.

La Commune entend aujourd'hui poursuivre son engagement avec le CNFPT pour assurer le développement et l'évolution des compétences de ses agents. Elle souhaite également accompagner son personnel pour garantir l'adaptation des connaissances aux évolutions des métiers par la formation.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'accompagnement de la commune de Saint Cyr sur Mer par le CNFPT pour une nouvelle période de 3 années afin d'assurer le développement des compétences de ses agents ou l'accompagnement des politiques publiques qu'elle met en œuvre, ainsi qu'il suit :

1. Fédérer les équipes dans un contexte de changement de l'environnement territorial via la poursuite d'un accompagnement des cadres dans le développement de leurs compétences managériales.
2. Valoriser la qualité du service public rendu et l'image de la collectivité.
3. Accompagner la mise en place d'une politique jeunesse renouvelée, au regard des enjeux locaux identifiés par la collectivité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que le coût de ce partenariat est pris en charge par le CNFPT au titre de la cotisation versée par la collectivité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de renouveler le partenariat avec le CNFPT pour assurer le développement et l'évolution des compétences de son personnel pour une durée de 3 années

Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181120-DEL20181117-DE
Date de télétransmission : 22/11/2018
Date de réception préfecture : 22/11/2018